

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 283

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE 15 BIS

I. – Supprimer les trois occurrences des mots :

« du ou ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« de la ou des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.